



Engagement à la confidentialité

Depuis 1985, l'ASPHME offre des services de formation, d'information, de recherche et de conseil aux entreprises du secteur et les soutient dans leurs efforts visant à réduire les lésions professionnelles. Dans ce cadre, les professionnels de l'ASPHME sont tenus de respecter les plus hautes exigences de discrétion et de confidentialité.

Plus spécifiquement, à moins qu'une autorisation explicite des représentants d'une entreprise ne l'autorise à faire autrement, le personnel de l'ASPHME s'est engagé solennellement à :

- ne révéler ni faire connaître à un tiers aucune information obtenue lors d'une intervention chez une entreprise cliente;
- n'utiliser le matériel recueilli (photos, vidéo, documents ou autres) que dans le contexte de l'intervention où il est recueilli et au bénéfice de l'entreprise cliente;
- ne diffuser un rapport, ou tout autre document produit dans l'accomplissement d'un mandat, qu'auprès des représentants de l'entreprise cliente.

Alain Plourde, directeur général
ASPHME